Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1415

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
21 janvier 2000 – nº 1415
Hebdomadaire romand
Trente-septième année

Peuple, mon beau souci

Le peuple et lui seul doit, à l'avenir, élire le Conseil fédéral; ainsi sera parachevée la démocratie helvétique et reconnue la souveraineté populaire. Tel est l'argumentaire massif du groupe de travail de l'UDC zurichoise qui prépare une initiative sur ce sujet.

Les opportunistes prennent toujours soin de camoufler leurs ambitions sous le manteau plus décent des grands principes. La droite nationaliste, on le sait, ne porte pas les élites politiques dans son cœur. Elle ne manque par une occasion de les vilipender, criant à la trahison de la volonté populaire dès lors que les autorités se permettent des initiatives déplaisantes à leurs yeux.

Chaque pouvoir doit disposer d'une certaine autonomie

Ainsi, selon l'UDC, le refus de l'adhésion à l'Espace économique européen aurait dû conduire à la clôture du dossier d'adhésion à l'Union européenne. Comme si la *vox populi* exprimait une vérité exhaustive et définitive, excluant à l'avenir toute réflexion et action politiques.

En réalité, cette initiative vise surtout à mettre le gouvernement et ses membres sous pression. L'élection directe par le peuple donnerait plus de poids aux campagnes dirigées contre tel ou tel magistrat. Le groupe de travail y voit l'occasion d'accroître l'intérêt du corps électoral en «électrifiant» la vie politique. Mais gare aux courts-circuits!

L'élection populaire du Conseil fédéral pourrait poser quelques problèmes aux minorités. Des problèmes surmontables pour peu qu'on affine la procédure. Quant à la comparaison avec la pratique des cantons – élection des Conseils d'Etat par le peuple –, elle n'est pas pertinente. Les fonctions du gouvernement d'un Etat n'ont rien à voir avec celles d'un exécutif local. La procédure en vigueur dans les cantons ne présente d'ailleurs pas que des avantages: l'individualisme forcené de certains magistrats, légitimés par le suffrage populaire, affaiblit parfois la cohésion de l'exécutif.

Dans les démocraties parlementaires, électrices et électeurs désignent indirectement le premier ministre, chef du parti vainqueur. Ce dernier forme alors son équipe en fonction des sensibilités politiques de sa formation ou des rapports de force au sein de sa coalition. La Suisse va beaucoup plus loin en confiant cette tâche au Parlement, une procédure unique en son genre. La volonté populaire est-elle pour autant bafouée? En fait, grâce aux droits populaires, le souverain dispose d'un pouvoir considérable, plus important que celui de désigner les membres du Conseil fédéral. Il reste la dernière instance, celle qui tranche. Mais pour que fonctionne ce système délicat, chaque pouvoir doit disposer d'une certaine autonomie. Le double contrôle, électoral et référendaire, auquel serait soumis le Conseil fédéral, conduirait à la paralysie de l'exécutif. C'est probablement d'ailleurs ce que désirent les initiants. JD